

CERTIFICAT DE CONFORMITE IFRA

Produit : Huile essentielle d'Arolle Bio (lot B561)

Je soussigné, Benoît PICHON, Responsable Qualité du Laboratoire Rosier - Davenne, certifie et atteste que l'huile essentielle d'Arolle Bio (*Pinus cembra* L.) est incorporable jusqu'à :

2,0% dans un produit fini de catégorie 8 ;
5,0% dans un produit fini de catégorie 9 ;
2,5% dans un produit fini de catégorie 10 ;

Et à tout dosage d'incorporation dans un produit de catégorie 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 ou 11

Afin d'être en conformité avec les recommandations de l'IFRA y compris le 48^{ème} amendement.

De plus, la concentration totale en peroxydes dans le produit fini ne doit pas dépasser 10 mmoles/L.

Il n'a pas été détecté (seuil de détection de 100 ppm en CPG) dans cette huile essentielle de molécules faisant l'objet d'une restriction par l'IFRA 48.

Les standards de l'IFRA sont basés sur les évaluations de sécurité effectuées par un panel d'experts du RIFM (Research Institute For Fragrance Materials) et sont renforcés par le comité scientifique de l'IFRA.

Les évaluations individuelles des ingrédients parfumants ont été effectuées en accord avec les standards de sécurité contenus dans les sections appropriées du code de pratique de l'IFRA.

Il est de votre responsabilité finale de vous assurer de la sécurité du produit fini contenant cette huile essentielle par les tests appropriés.

Fait à Montfavet, le 18 janvier 2016



Benoît PICHON
Responsable Qualité

Laboratoire Rosier - Davenne
Domaine Saint Perret
789 av Sainte Catherine
84140 Montfavet

Société Anonyme au capital de 90 000 euros
R.C.S. Avignon 394 894 653

Siège social : Saint Perret 84140 Montfavet
T.V.A. C.E.E. N° FR 79 394894653

Téléphone : 33 4 90 22 22 22
Télécopie : 33 4 90 22 22 24

e mail : labo.davenne@wanadoo.fr

Code APE 4690 Z
Siret : 394 894 653 000 69